

École Normale Supérieure de Lyon

Second concours – Filières universitaires – Session 2022

Rapport sur l'épreuve orale de chimie

Examineur : Bruno Sécordel

L'épreuve orale de chimie (comptant pour un coefficient 5 si elle est choisie comme épreuve majeure et 4 comme épreuve mineure) est constituée d'une série d'exercices, donnés successivement, à réaliser au tableau sur une durée totale de 45 minutes, en interaction avec un examinateur, sans temps de préparation. Les candidats ont auparavant communiqué aux services en charge de l'organisation du second concours un curriculum validé par leurs responsables de formation décrivant les différentes notions abordées au cours de leur parcours dans l'enseignement supérieur.

Une attention toute particulière est à apporter aux contenus des curriculums qui forment réellement la base à partir de laquelle sont composés les sujets et le panel de notions abordées au cours de l'évaluation. Les candidats et leurs équipes pédagogiques doivent donc veiller à ce que ce programme soit contractuel : il ne peut en effet être considéré comme recevable d'affirmer qu'un point mentionné n'ait en réalité pas été traité, par manque de temps lors de l'année par exemple, le curriculum faisant foi. Les notions fondamentales de lycée sont par ailleurs supposées acquises : c'est une précision importante, notamment pour les parcours à coloration chimique relativement restreinte. Par ailleurs, les sujets sont conçus pour couvrir autant de domaines de la chimie que possible à partir de ces curriculums : en cela, toute impasse est formellement déconseillée car susceptible de ternir des prestations par ailleurs très enthousiasmantes sur d'autres parties de l'évaluation.

Selon les cursus d'origine des candidats (filières universitaires académiques générales ou spécialisées, filières plus appliquées), de grandes différences de contenu au niveau des curriculums de chimie peuvent par ailleurs être observées selon les colorations des parcours. Il est important de bien rappeler que tous les candidats admissibles sont des admis potentiels, et que la filière d'origine en elle-même n'est en aucun cas un critère de sélection et d'évaluation aux oraux.

Cette année, deux candidats ont choisi de présenter un oral de chimie, l'un en épreuve majeure, l'autre en épreuve mineure. Le jury a pu constater de leur part une préparation sérieuse et spécifique à cet oral, malgré son format sans préparation qui peut se révéler assez exigeant.

Quelques conseils peuvent être donnés pour envisager sereinement cette épreuve : par exemple, analyser à voix haute les données au cours de la lecture des énoncés, chercher à formuler hypothèses et propositions de raisonnements, sont autant de prétextes à initier la discussion avec l'examineur, pour lequel cette discussion et la capacité des candidats à associer sens critique et organisations de réflexion sont un élément d'évaluation important.

Il est important de préciser que les questions posées à l'oral, poussant par exemple à détailler la théorie sous-jacente à telle ou telle notion ou à discuter d'un résultat ou d'une valeur numérique, sont toujours bienveillantes et destinées à orienter la réflexion et compléter les approches des candidats, ainsi que son degré de maîtrise de plus en plus avancé, dès lors que les contenus fondamentaux paraissent acquis. Même s'il peut s'avérer déroutant de ne plus savoir répondre aux questions au-delà d'un certain point, cela ne présignifie en rien d'un éventuel échec ou éventuelle mauvaise impression laissée, parfois bien au contraire.

L'examineur tient en tous les cas à féliciter les deux candidats qui ont fait preuve de beaucoup d'attention dans le recul apporté aux notions acquises, d'une capacité marquée à présenter et défendre leurs réflexions, et d'une réelle motivation à intégrer l'ENS de Lyon.